

— les intérêts économiques et culturels de la France seront reconnus et réglés après les élections, conformément aux principes d'égalité et d'intérêts réciproques ;

— la R.D.V.N. déclare son intention d'examiner le problème de sa libre association à l'Union française.

Le parti communiste français approuve ce plan de Paix et insiste sur ses aspects modérés (intérêts de la France et Union française) pour expliquer que la France peut l'accepter : « Ces dispositions n'affaiblissent aucune des forces en présence : elles préparent la voie à la consolidation de l'armistice et à l'établissement de la paix *parce qu'elles tiennent compte de la situation militaire réelle*, et sont conformes à l'équité et aux intérêts des parties en présence » (*L'Humanité*, 11 mai 1954).

Cependant, dès le 14 mai, Molotov admet que le plan du Vietminh n'est pas le seul valable. Il parle de Commission internationale du contrôle du cessez-le-feu, il accepte aussi que priorité soit accordée aux problèmes militaires. Le Vietminh s'aligne sur cette position un peu plus tard (24 mai).

Le 16 juin, le Ministre soviétique accepte qu'au sein des organismes de contrôle, la représentation des pays communistes soit inférieure à celle des pays non communistes.

Enfin, Chou En Lai semble admettre la possibilité de régler différemment le cas du Laos et du Cambodge ; cette concession est, par la suite, approuvée par Molotov et Pham Van Dong.

Sur ces différentes concessions, aucun commentaire ne paraît dans les colonnes de *L'Humanité*.

Quand Pierre Mendès-France prend la relève de Bidault à Genève, deux problèmes clé restent à régler :

- 1) le partage militaire ;
- 2) la date des élections.

Le partage militaire

Dans un premier temps, le Vietminh est opposé à un partage en deux zones. Mais peu à peu sa position évolue. Le 25 mai, Pham Van Dong s'affirme partisan de la constitution « de zones d'un seul tenant relativement étendues » et déclare que « la ligne de démarcation de ces zones doit, autant que possible, suivre les accidents géographiques ou d'autres repères faciles à reconnaître sur le terrain ».

A cette époque, il n'est pas question pour le Vietminh, du moins officiellement, de partage en deux zones ; le correspondant à Genève de *L'Humanité*, Pierre Courtade, se fait l'écho d'une telle position : « il serait absurde et vain d'espérer que le Vietminh accepterait la coupure de son territoire en deux Etats rivaux... Ce n'est pas tenir compte de la réalité militaire et politique, comme si on voulait transformer la guerre ouverte en guerre larvée ». (Le 8 juillet 1954.)

Par la suite, le Vietminh accepte l'idée du partage en deux zones. Lors de la première entrevue, Pierre Mendès-France - Pham

Van Dong, ce dernier propose que le partage se fasse au niveau du treizième parallèle, et que la moitié du Laos soit sous le contrôle du Pathet-Lao. Ces propositions correspondent à la situation politique et militaire, du moins en ce qui concerne le Vietnam. Cependant, sous la pression de l'U.R.S.S. et de la Chine, le Vietminh fait des concessions importantes. Il accepte le seizième parallèle, puis lors de l'ultime négociation dans la nuit du 20 juillet, Molotov propose le dix-septième parallèle c'est-à-dire à deux douzaines de kilomètres près, ce que proposait le Memorandum du camp occidental du 29 juin.

La date des élections

Cette question, comme celle du partage, n'est réglée que dans la nuit du 20 juillet. La encore, sous la pression de l'U.R.S.S. et de la Chine, le Vietminh accepte un délai de deux ans, alors que jusqu'à la dernière minute, Pham Van Dong réclamait un délai de six mois. Un tel délai est accepté avec satisfaction par la France et l'Angleterre, car il permet d'établir et de renforcer un gouvernement anticommuniste au Sud.

Jusqu'au 20 juillet, *L'Humanité* défendait les arguments du Vietminh en ce qui concerne le partage et les élections. Dans un article du 13 juillet, Pierre Courtade s'oppose « aux tentatives de repousser le plus au Nord possible la ligne de démarcation et de reculer le plus possible la date des élections, dont on sait très bien qu'elle ne pourrait que consacrer la victoire politique de la résistance vietnamienne ». Il explique ainsi les raisons de ces tentatives : « On espère qu'il sera possible de regonfler les baoudaïstes et de faire du Sud Vietnam une Corée du Sud intégrée à un système militaire américain. » Il ajoute : « Un tel délai (plus de dix-huit mois) pourrait évidemment créer une situation telle que les zones de regroupement envisagées ne feraient que préparer une division durable et peut-être définitive du Vietnam. »

B. Bilan

Toutes ces remarques sont vite oubliées lorsque sont signés les accords dont le parti communiste français tire un bilan qui mérite la discussion.

La signature des accords de Genève signifie, pour le parti communiste, « une victoire du peuple français, avec la classe ouvrière à sa tête, et un succès de la volonté de paix de l'Union soviétique, de la Chine et de la R.D.V.N. ». Le parti communiste français met surtout l'accent sur la juste politique qu'il a suivie et fait ressortir que le mérite de ce succès lui revient en grande partie. Ainsi, il déclare dans *L'Humanité* du 21 juillet :

« Dès le premier jour, et longtemps seul en tant que Parti, le parti communiste français sans reculer devant les persécutions et la répression, a dénoncé et combattu cette guerre injuste et criminelle.

Dès le premier jour, il s'est élevé contre les charges ruineuses